

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-six, le 10 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23

Votants : 23

Date de la convocation : 4 mars 2026

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, C. PEGUET, P. VIDONNE, J-L. MAULET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, P. SAUVAGET, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Absents : MM. V. JACQUEMOUD, A. MIZZI, S. BIOLLUZ, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : Mme D. GERELLI-FORT

2026DELIB026 CULTURE : FIXATION DES TARIFS DE LA SALLE DE SPECTACLE

7.10.2 Tarifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'ouverture prochaine de la salle de spectacle des Cimes où la programmation sera pluridisciplinaire ;

Considérant la volonté de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre ;

Considérant les tarifs proposés pour la saison culturelle 2026-2027 ;

Après avoir entendu Madame Denise GERELLI-FORT, Maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la l'unanimité,

Article 1 : Fixe les tarifs suivants pour la saison culturelle 2026-2027 de la salle des Cimes :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 074-217402205-20260310-2026DELIB026-DE



CATEGORIE 1 (Théâtre, danse, cirque, humourmusique classique etc)			
SPECTACLE THEATRE JEUNE CREATION			
Plein tarif		12 €	
Réduit		7 €	
Famille 1 adulte + 1 enfant (max 2 enfants)		15 €	
2 ème enfant		5 €	
SPECTACLE THEATRE CONFIRME			
	A		B
Plein tarif		15 €	19 €
Réduit		12 €	16 €
CATEGORIE JEUNE PUBLIC - FAMILLE			
SPECTACLE JEUNE PUBLIC			
Adultes		12 €	
Enfants (jusqu'à 12 ans)		7 €	
Famille 1 adulte + 1 enfant (max 2 enfants)		15 €	
Enfant supplémentaire famille		5 €	
CATEGORIE MUSIQUE ACTUELLE			
CONCERTS EMERGENTS			
	A	B	C
Pour tous		5 €	10 €
CONCERTS CONFIRMES			
	A	B	
PT		15 €	19 €
TR		10 €	15 €

CATEGORIES TARIF REDUIT	
Catégorie	
Séniors	65 ans
Jeune (hors JP)	13 à 18 ans
Etudiant - apprentis	
Demandeur emploi	
RSA	
Invalidité	
Adhérent école musique	
Adhérents MJC ?	
Pass Région	
Pass Culture	ACCEPTÉ
GIA	
CNAS et FNAS	Offre promotionnelle
Solidaire	
OFFRES CIMES	
CARTE CIMES ADULTES	4 SPECT au choix à TR
CARTE CIMES JEUNE	4 SPECT au choix à 8€

CATEGORIE GROUPE SCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS, ETABLISSEMENTS SANTE	
SPECTACLE JEUNE PUBLIC	
Ecoles, crèche et centre de loisirs municipaux	0 €
Autres établissements et hors Reignier-Esery	
Elève en maternelle et élémentaire	5 €
Elève en collège et lycée	7 €
Adulte	7 €
Accompagnateurs - dans la limite de 4.	0 €
Au delà de 4 accompagnateurs	7 €

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Denise GERELLI-FORT

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 13 MARS 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.